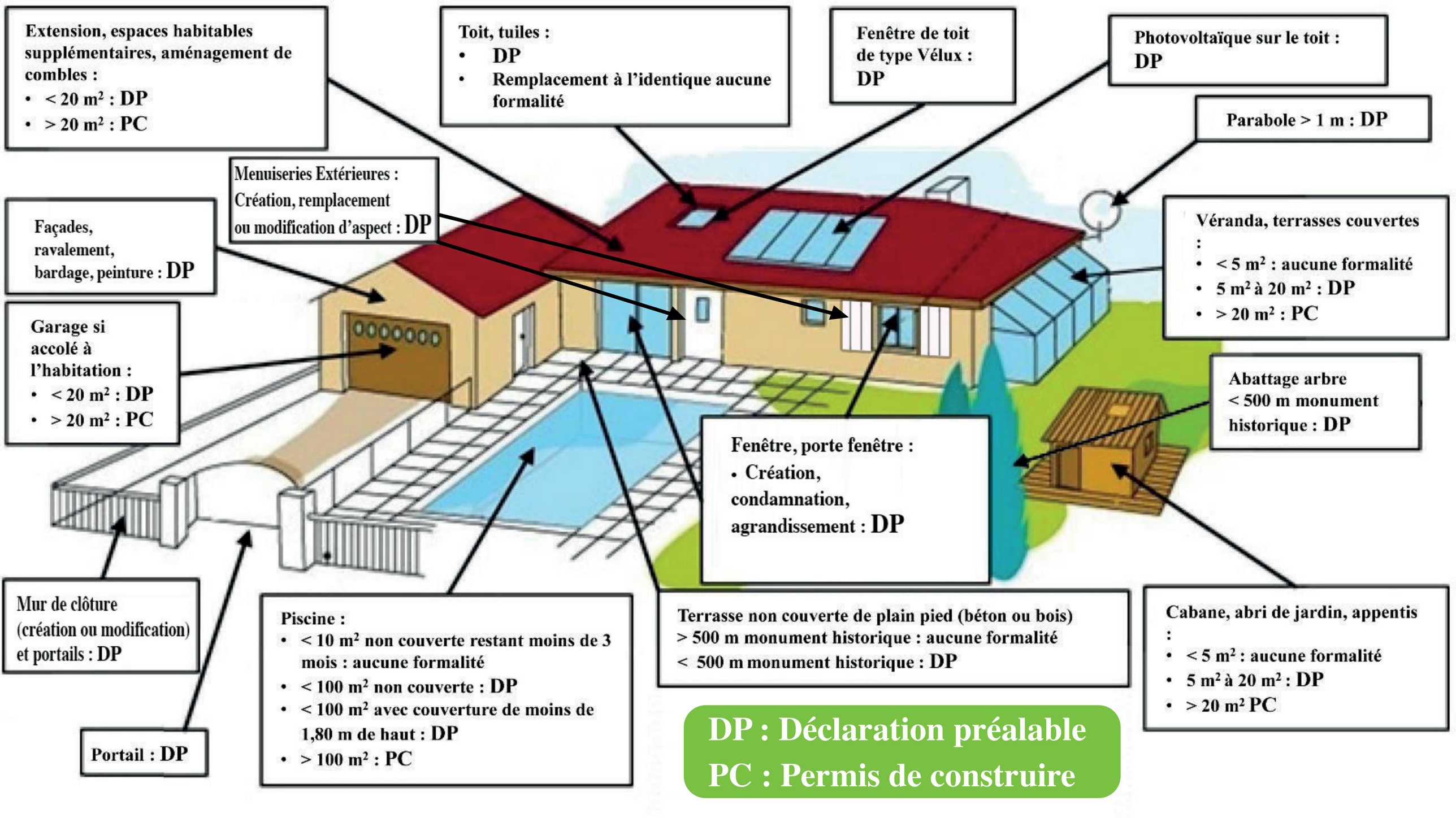
Extension, espaces habitables supplémentaires, aménagement de combles :
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Toit, tuiles :
• DP
• Remplacement à l'identique aucune formalité
Fenêtre de toit de type Vélux : DP
Photovoltaïque sur le toit : DP
Parabole > 1 m : DP
Menuiseries Extérieures : Création, remplacement ou modification d'aspect : DP
Façades, ravalement, bardage, peinture : DP
Véranda, terrasses couvertes :
• < 5 m² : aucune formalité
• 5 m² à 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Garage si accolé à l'habitation :
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Abattage arbre < 500 m monument historique : DP
Fenêtre, porte fenêtre :
• Création, condamnation, agrandissement : DP
Mur de clôture (création ou modification) et portails : DP
Piscine :
• < 10 m² non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² non couverte : DP
• < 100 m² avec couverture de moins de 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² : PC
Terrasse non couverte de plain pied (béton ou bois)
> 500 m monument historique : aucune formalité
< 500 m monument historique : DP
Cabane, abri de jardin, appentis :
• < 5 m² : aucune formalité
• 5 m² à 20 m² : DP
• > 20 m² PC
Portail : DP
DP : Déclaration préalable
PC : Permis de construire